



Conférence Transparence et secrets dans le domaine nucléaire

A l'occasion de la publication du rapport du HCTISN – Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire – intitulé « Transparence et secrets dans le domaine nucléaire – Rapport et recommandations », la SEIVA – Structure d'Exchange et d'Information sur VALduc – recevait, lundi 4 Juillet au Conseil Général, messieurs Henri REVOL, Président du HCTISN, et Michel LALLIER, Membre du HCTISN et Rapporteur du rapport.

Une nécessité de concilier « transparence » et « secrets »

Dès 2008, le HCTISN constatait que beaucoup de questions restaient sans réponse au motif du secret. Défense, commercial, industriel et médical, le secret peut revêtir plusieurs formes spécifiques et ne doit pas être, selon le HCTISN, un prétexte pour ne pas communiquer certaines informations. C'est pourquoi Henri REVOL a souhaité, le 23 septembre 2008, que cette question du secret fasse l'objet d'une étude afin d'examiner comment concilier « transparence » – qui implique droit à l'information grâce à la loi TSN de 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire – et « secrets » – qui implique l'intérêt de la nation notamment. Ont participé aux travaux les exploitants nucléaires ainsi que toutes les parties prenantes et instances concernées par ces questions – dont la SEIVA, auditionnée en tant que première structure d'information relative à un site classé secret.

Les recommandations du HCTISN

Le bilan de ces deux ans et demi de travaux ont permis au Haut Comité de dresser des recommandations pour faire avancer la transparence dans le monde nucléaire. Personne responsable de l'accès aux documents administratifs (PRADA), Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), Commission consultative du secret de la défense nationale (CCSDN)... les voix de recours et saisines n'étant connues que par les initiés, le HCTISN préconise la promotion des possibilités de saisines ainsi que les évolutions des modalités de saisine de la CCSDN. Autre proposition : Dans les rapports préliminaires de sûreté (produits à chaque évolution ou création d'installation nucléaire), beaucoup d'informations sont classées. La démarche d'identification des informations occultées doit être encouragée avec la mise en place d'un « tiers garant » : cette personne ou groupe de personnes de confiance auront accès aux informations secrètes et pourront signaler au public les éventuels problèmes qu'elles ont relevés. La notion de confiance étant un élément essentiel dans la transmission de l'information, une phase d'expérimentation est prévue avant généralisation. La définition des secrets encadrant en particulier le secret industriel et commercial doit être également précisée. En matière de radioprotection des travailleurs, le Haut Comité a réalisé également une recommandation afin que le secret médical ne s'oppose plus à la transparence.

Retrouvez l'intégralité du rapport et des travaux du HCTISN sur leur site internet : www.hctisn.fr

Contact

Communication : Elodie JANNIN – Catherine SAUT
SEIVA – Maison des Associations – Boîte FF4 – 2 rue des Corroyeurs – 21 068 DIJON CEDEX
Tel : 03.80.65.77.40 – M@il : jannin.elodie@seiva.fr - saut.catherine@seiva.fr – <http://www.seiva.fr>